



Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Tél. 022 949 19 19
Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch

CCP 12-4493-3
TVA bâtiment 490902
gypserie-peinture 490900

Réf. : 013/GF/
Tél. direct : 022 949.19.69

Genève, le 20 novembre 2009

Impôts à la source - Entreprises membres du Service des paies

Madame, Monsieur,

L'Administration fiscale cantonale a mis en place, ces derniers mois, des procédures informatiques facilitant ses relations avec les entreprises.

Suite à cette informatisation, vous ne pourrez plus transmettre vos données annuelles "impôts à la source" sous forme de liste papier, mais sous forme de fichier informatique.

Nos services ont dû s'adapter en conséquence et vous trouverez ci-après, en quatre points, les marches à suivre concernant ces nouvelles procédures.

1. Administration fiscale cantonale

En fin de l'année 2008, vous avez reçu un courrier de l'administration fiscale cantonale intitulé :

SAISIE ET TRANSMISSION DE VOS DONNEES VIA INTERNET.

Ce courrier vous enjoignait de vous inscrire à l'administration en ligne (AeL) via l'adresse internet **<http://www.getax.ch/ael>**.

Quelques entreprises ont déjà procédé à leur inscription et possèdent un "accès informatique personnel" auprès de l'administration et sont à même de transmettre les données impôts à la source via cet accès.

Chaque entreprise devant, à l'avenir, transmettre ses données annuelles "impôts à la source" via son "accès informatique personnel", il est **IMPERATIF** de procéder dans les plus brefs délais à cette inscription afin de disposer de "l'accès informatique personnel" auprès de l'administration.

Une hotline d'assistance est à votre disposition au n° 0840 235 23 5.

2. Caisse de compensation

Notre Service des paies devant aussi, à l'avenir, mettre à votre disposition des données sous forme de fichiers informatiques, une procédure informatisée a été mise en place. A cet effet, vous recevrez ces prochains jours des documents confidentiels comprenant un **code utilisateur**, un **mot de passe** et une **liste à biffer** permettant, via la procédure informatisée **WEB SALAIRE**, d'accéder à votre "boîte électronique sécurisée".

Une marche à suivre détaillée est à votre disposition sur notre site internet



3. Documents impôts à la source 2009

Dans le courant du mois de janvier 2010, les entreprises qui ont des salariés soumis à l'impôt à la source recevront :

1) Attestations quittance pour l'impôt à la source .

Ces attestations sont remises, en 3 exemplaires, pour tous vos salariés soumis à l'impôt à la source en même temps que le dernier décompte de salaire de l'année. Elles sont établies en tenant compte également des indemnités de vacances et des allocations familiales payées aux salariés.

2) Listes récapitulatives pour l'impôt à la source . (papier)

Cette liste récapitulative vous sera remise à des fins de contrôle s.

NE PAS ENVOYER LA LISTE RECAPITULATIVE A L'ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE

3) Fichier récapitulatif pour l'impôt à la source. (fichier informatique) >> **NOUVEAU** <<

Un fichier informatique sera mis à votre disposition par notre service des paies dans votre "boîte électronique sécurisée". (voir ch. 2 Caisse de compensation)

Ce nouveau fichier informatique au format ".xml" nommé >> 2009imp(n°entreprise).xml << sera disponible dans votre "boîte électronique sécurisée" sous le poste "envoi/réception de fichier".

Ce fichier doit, dans un premier temps, être sauvegardé dans un répertoire spécifique de votre PC puis il devra être transféré au service de l'impôt à la source via "l'accès informatique personnel" mis à disposition par l'administration en ligne (AeL).

4) Liste des rectifications pour l'impôt à la source .

Ces listes comportent les noms des salariés pour lesquels une rectification d'impôt à la source a été effectuée compte tenu, le cas échéant, du montant de leurs vacances payées.

NE PAS ENVOYER LES LISTES DES RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE

4. Assistance Service des paies

En cas de problème, un poste informatique avec liaison internet est à votre disposition , sur rendez-vous, dans nos locaux pour une instruction spécifique .

5. Service WEB SALAIRE

A la lecture de ce qui précède, vous constaterez que nous vous avons ouvert un accès à notre base de données via le Service WEB SALAIRE.

Ce service est désormais à votre disposition , pour diverses actions telles que :

- ↳ Saisie des fiches individuelles de travail (FIT)
- ↳ Interrogations des données salariés
- ↳ Simulations de salaires on-line
- ↳ Impressions de bulletins de salaires
- ↳ Impressions de divers journaux comptables
- ↳ Impressions des documents annuels SUVA
- ↳ Envoi/réception de fichiers
- ↳ etc..

Notre Service des paies est à votre disposition pour une information détaillée et pour une démonstration on-line sur votre poste informatique.

En vous remerciant de bien vouloir respecter scrupuleusement les directives ci -dessus, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Caisse de compensation du bâtiment, des travaux publics et branches annexes du canton de Genève



Francis Galley
Responsable du département Entreprises

